
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 334 DU 30 JUIN 2021
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société nationale de
Mécanisation agricole S.A.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-027 du 15 janvier 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole ;
- vu** le décret n° 2021-333 du 30 juin 2021 portant modification de l'article 17 alinéa 1^{er} des statuts de la Société nationale de Mécanisation agricole S.A. ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 juin 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société nationale de Mécanisation agricole, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Serge HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Camus ADJAMONSI**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Innocent TOGLA**, 1^{er} représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **Félix GBAGUIDI**, 2^{ème} représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **Roger TOHOUNDJO**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- monsieur **Séraphin Cocou ATIDEGLA CAPO**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Eric GBIAN**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Article 2

Monsieur **Serge HOUSSOU** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de trois (03) ans qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de l' Agriculture, de l 'Élevage et de la Pêche et le Ministre de l'Économie et des Finances, Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 30 juin 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances, Ministre d'État,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Développement et de
la Coordination de l'Action
Gouvernementale, Ministre d'État,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche,



Cossi Gaston DOSSOUHOU

**AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MDC : 2 ; MEF : 2 ; MAEP : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ;
SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB 1.**